

**BANQUE CENTRALE DES COMORES**

Rapports du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31 Décembre 2021

Mars 2022

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux Membres du Conseil d'Administration  
de la Banque Centrale des Comores

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints de la Banque Centrale des Comores, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2021, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de 2.179.404.582 KMF donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Aucune information particulière concernant les autres obligations légales et réglementaires n'a été signalée.

Antananarivo, le 25 Mars 2022

Le Commissaire aux comptes

Delta Audit

**Etats de la situation financière**

Arrêtés aux 31 Décembre

(Montants exprimés en KMF)

	Notes	2021	2020 Retraités (*)
<b>ACTIFS</b>			
Avoirs en or	5	457.258.689	438.428.078
Avoirs en devises	6	135.380.827.856	110.608.876.138
Relations avec le FMI	7	16.349.870.629	15.641.657.202
Créances sur les banques		9.225.639	7.728.865
Créances sur le Trésor	8	37.583.589.526	26.857.686.454
Autres créances	9	1.718.069.733	1.478.731.236
Stocks	20	651.083.819	1.092.947.589
Comptes de régularisation et divers	10	201.635.924	147.311.393
		<u>192.351.561.815</u>	<u>156.273.366.955</u>
Valeurs immobilisées			
Immobilisations incorporelles	11	28.334.901	10.775.344
Immobilisations corporelles	12	4.184.770.592	4.000.637.242
		<u>4.213.105.493</u>	<u>4.011.412.586</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>196.564.667.308</u>	<u>160.284.779.541</u>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Billets et monnaie en circulation	13	53.638.375.878	45.758.872.238
Engagements en devises	14	214.133.941	152.852.700
Relations avec le FMI	7	36.333.907.926	25.582.214.286
Comptes des banques résidentes	15	63.755.074.519	52.401.117.393
Comptes du Trésor et des entreprises publiques	16	21.660.510.594	17.374.440.070
Autres dépôts	17	85.289.008	149.422.350
Comptes de régularisation et divers	18	1.279.480.752	1.339.986.598
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>176.966.772.618</u>	<u>142.758.905.635</u>
Capital social		4.000.000.000	4.000.000.000
Réserves		15.597.894.690	13.525.873.906
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	19	<u>19.597.894.690</u>	<u>17.525.873.906</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<u>196.564.667.308</u>	<u>160.284.779.541</u>

(\*) Les états financiers 2020 sous référentiel local ont été retraités en IFRS conformément aux principes retenus au cours de l'exercice 2021.

**Etats du résultat et des autres éléments du résultat global**  
arrêtés aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en KMF)

	Note	<b>2021</b>	2020 Retraités (*)
Produits d'intérêts		3.321.691.182	2.439.588.938
Charges d'intérêts		-4.298.869	-16.501.564
Produits nets d'intérêts	21	3.317.392.313	2.423.087.374
Résultat sur opérations avec la clientèle	22	498.085.063	232.027.947
<b>Produits</b>		<b>3.815.477.376</b>	<b>2.655.115.321</b>
Frais généraux	23	-1.539.715.585	-1.378.748.543
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	25	-276.198.214	-653.728.836
Reprises des provisions		4.265.815	700.279
Autres produits		22.750.438	66.981.989
Autres charges		-2.260.214	-5.664.397
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2.024.319.616</b>	<b>684.655.813</b>
Résultat financier net	24	155.084.966	-62.962.354
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2.179.404.582</b>	<b>621.693.459</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation des immobilisations corporelles		0	1.503.698.634
Avoirs en or à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	18.830.611	51.777.059
Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat		0	0
<b>Autres éléments du résultat global de la période</b>		<b>18.830.611</b>	<b>1.555.475.693</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>2.198.235.193</b>	<b>2.177.169.152</b>

(\*) Les états financiers 2020 sous référentiel local ont été retraités en IFRS conformément aux principes retenus au cours de l'exercice 2021.

**Tableaux de flux de trésorerie**  
arrêtés aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en KMF)

	<b>2021</b>	2020 Retraités (*)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net de la période	2.179.404.582	621.693.459
<i>Ajustements pour:</i>		
- Variation réserves statutaires	308.880.353	325.710.555
- Amortissement des immobilisations	276.198.213	282.382.458
- Pertes de valeur	0	361.832.202
- Provisions pour créance douteuse	0	9.514.176
	<u>2.764.483.148</u>	<u>1.601.132.850</u>
<i>Variation des:</i>		
- Relations avec le FMI	10.043.480.213	4.000.393.358
- Créances sur le trésor	-10.725.903.072	-5.200.019.842
- Créances sur les banques	-1.496.774	1.752.305
- Autres créances	-239.338.497	-592.912.388
- Stocks	441.863.770	-628.926.937
- Régularisation et divers - actif	-54.324.531	26.853.012
- Billets et pièces en circulation	7.879.503.640	3.677.146.345
- Engagements en devises	61.281.241	36.365.370
- Banques résidentes	11.353.957.126	17.666.685.708
- Comptes du Trésor et des entreprises publiques	4.286.070.524	10.615.759.114
- Autres dépôts	-64.133.342	98.975.015
- Régularisation et divers - passif	-60.505.846	318.748.507
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>	<u>25.684.937.600</u>	<u>31.621.952.417</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition des immobilisations corporelles	-337.542.308	-1.985.007.167
Acquisition des immobilisations incorporelles	-140.348.812	-76.609.226
<b>Trésorerie nette liée aux activités d'investissement</b>	<u>-477.891.120</u>	<u>-2.061.616.393</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation de capital	0	1.000.000.000
Dividendes payées	-416.264.151	-386.410.562
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités de financement</b>	<u>-416.264.151</u>	<u>613.589.438</u>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	24.790.782.329	30.173.925.462
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	111.047.304.216	80.873.378.754
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<u>135.838.086.545</u>	<u>111.047.304.216</u>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DES TRESORERIE AUX 31 DECEMBRE</b>		
Avoirs en or	457.258.689	438.428.078
Avoirs en devises	135.380.827.856	110.608.876.138
<b>Total</b>	<u>135.838.086.545</u>	<u>111.047.304.216</u>

(\*) Les états financiers 2020 sous référentiel local ont été retraités en IFRS conformément aux principes retenus au cours de l'exercice 2021.

**Etat de variation des Capitaux Propres**  
exercice clos au 31 Décembre 2021  
(Montants exprimés en KMF)

	<u>Capital</u>	<u>Ecart de réévaluation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Réserve légale</u>	<u>Réserve spéciale de réévaluation</u>	<u>Réserve pour garantie de change</u>	<u>Subventions d'investissement</u>	<u>Total</u>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	4.000.000.000	1.883.568.793	341.476.960	4.327.009.268	5.160.869.542	1.457.422.022	355.527.321	17.525.873.906
Dotations de réserves de réévaluation des devises	0	0	0	0	330.342.551	0	0	330.342.551
Ajustement de l'impact des retraitements IFRS sur les exercices précédents	0	0	0	-40.292.809		0	0	-40.292.809
<b>Transactions avec les propriétaires de la Banque</b>								
<i>Contributions et distributions</i>								
Emission d'actions ordinaires	0	0	0		0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-416.264.151	0	0	0	-416.264.151
<b>Résultat global de la période</b>								0
Résultat de l'exercice	0	0	0	2.179.404.582	0	0	0	2.179.404.582
Avoirs en Or	0	0	0	0	18.830.611	0	0	18.830.611
Réévaluation des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<u>4.000.000.000</u>	<u>1.883.568.793</u>	<u>341.476.960</u>	<u>6.049.856.890</u>	<u>5.510.042.704</u>	<u>1.457.422.022</u>	<u>355.527.321</u>	<u>19.597.894.690</u>

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**1. PROFIL DE LA BANQUE**

La Banque Centrale des Comores ("la Banque") est un Etablissement Public comorien régi par ses statuts et par la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et l'Union des Comores. Son siège est établi à Moroni, Place de France, Grande Comores. Elle a des agences situées à Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli).

La Banque a pour mission de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union des Comores ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores ;
- conduire la politique de change de l'Union des Comores ;
- détenir et gérer les avoirs en or et les réserves officielles de change de l'Union des Comores ; et
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

**2. BASE DE PREPARATION**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) sous réserves des dispositions statutaires spécifiques à la Banque. Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises. Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la Banque par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

A titre de rappel, la Banque Centrale des Comores a adopté les normes IFRS à partir de l'exercice 2020. Les états financiers des années précédentes, jusqu'à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, ont tous été établis suivant le manuel de procédure comptables propre à la Banque, définis dans son « Référentiel Comptable ».

La norme IFRS 1 intitulée « Présentation des états financiers » constitue la base même de préparation des états financiers. Ces états incluent les données comparatives de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, également retranscrites selon les IFRS. Les soldes d'ouverture correspondent à la date de transition de la Banque aux normes IFRS 1.

La Note 4T rappelle le passage du référentiel comptable des normes antérieures aux normes IFRS.

Le détail des méthodes comptables de la Banque figure à la Note 4.

## **2. BASE DE PREPARATION (suite)**

### **A. BASE D'ÉVALUATION**

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique sauf pour les Avoirs en Or et les Immobilisations Corporelles (Terrains et immeubles) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

### **B. MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION**

Les états financiers sont libellés en Franc Comorien (FC), dont la parité par rapport à l'Euro est de : Euro 1 = KMF 491,96775. Le Franc Comorien est la monnaie fonctionnelle de la Banque.

## **3. RECOURS AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers s'est faite en conformité aux normes comptables de la Banque qui nécessite l'utilisation d'estimations. L'utilisation de ces estimations requiert à la Direction d'exercer ses propres jugements dans l'application des principes et méthodes comptables de la Banque. Ces jugements, du fait de leurs natures subjectives et hypothétiques, donnent lieu à des montants estimés qui peuvent différer de la valeur réelle.

Selon les normes IFRS, les estimations comptables doivent être réexaminées de manière continue (à fréquence annuelle au minimum). L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

### **A. JUGEMENTS**

Les pertes de crédit attendues sont évaluées au montant de la correction de valeur pour pertes égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les actifs de la phase 1 ou égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs des phases 2 et 3. Un actif passe à la phase 2 lorsque le risque de crédit qu'il comporte a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. IFRS 9 ne définit pas ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit. Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif a augmenté de façon importante, la Banque tient compte des informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables qu'elle peut obtenir.

A la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur le portefeuille d'investissement évalué au coût amorti ainsi que sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs.

### 3. RECOURS AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS (suite)

#### B. Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 sont données dans les notes suivantes :

- Note 26.1 - évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrats : principales hypothèses utilisées pour déterminer le taux moyen pondéré de pertes.
- Note 11A - Réévaluation des immobilisations corporelles – Terrains et bâtiments. Pour les immeubles et terrains, une méthode d'évaluation basée sur approche par le marché a été utilisée, car il y a des données de marché comparables. Cette méthode permet d'évaluer les terrains et bâtiments à des montants réévalués, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les terrains et bâtiments ont été évalués selon des transactions portant sur des immeubles et terrains similaires. La Banque a engagé un spécialiste de l'évaluation indépendant pour évaluer les justes valeurs au 31 décembre 2020. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur des immeubles et terrains et les analyses de sensibilité sont expliquées dans les notes 11A.

#### *(i) Évaluation des justes valeurs*

Certaines méthodes comptables de la Banque impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

La Banque a mis en place un dispositif de contrôle pour l'évaluation des justes valeurs. Une équipe spécifique d'évaluation est responsable de la supervision des évaluations de juste valeur, en particulier les évaluations de niveau 3, qui sont rapportées au Conseil d'Administration.

Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation. Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers (cotations de courtiers ou services externes d'évaluation), l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des normes IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenue est pertinent.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Banque s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide des données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir du prix),
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

### **3. RECOURS AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS (suite)**

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

De plus amples informations sur les hypothèses utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont détaillées dans la Note 26 : Gestion des risques financiers.

#### ***(ii) Détermination de la monnaie fonctionnelle***

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Banque Centrale des Comores exerce ses activités. Lorsque les indicateurs de l'environnement économique sont mixtes, le Conseil d'Administration doit utiliser son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'effet économique des transactions et des événements.

Le Conseil d'Administration a déterminé que la monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc Comorien (KMF).

#### ***(iii) Calcul de la perte de crédit attendue***

La dépréciation selon l'IFRS 9 adopte une approche par étapes, l'étape 1 représentant le risque de crédit le plus faible et l'étape 3 le plus élevé. Lorsqu'un nouvel actif est créé, il est classé au stade 1 (création normale). Le passage de l'étape 1 à l'étape 2 est une question d'appréciation et se base sur des critères définis par le Conseil d'Administration pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit. Compte tenu de l'impact des pertes attendues (« Expected Credit Losses » ECL) sur les états financiers de la Banque, ceci n'est pas considéré comme un jugement important.

Lors de l'évaluation des ECL, la Banque utilise des informations prospectives raisonnables et justifiables, qui sont fondées sur des hypothèses concernant l'évolution future de la situation financière de la Banque et sur des hypothèses relatives à l'évolution future des différents facteurs économiques et à la manière dont ces facteurs s'influenceront mutuellement.

La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'un débiteur soit en défaut de paiement sur un horizon temporel. Elle est basée sur des données historiques, des hypothèses et des attentes quant aux conditions futures.

La perte en cas de défaut (LGD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut d'un débiteur. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que la Banque s'attend à recevoir, en tenant compte des flux de trésorerie provenant des rehaussements de crédit.

Les pertes réelles peuvent différer des changements dans les informations prévisionnelles et les facteurs économiques estimés.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### A. Monnaie Étrangère -Transactions en monnaie étrangère

Les états financiers sont libellés en Franc Comorien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque. Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle de la Banque en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque pour ses transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les autres éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les gains et pertes réalisés lors du règlement de ces opérations sont enregistrées au compte de résultat et présentés dans les produits et charges financiers.

Les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées directement en capitaux propres dans les réserves conformément aux dispositions statutaires de la Banque et à la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2021. Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

La différence de change provenant de la cession des avoirs en devises sera comptabilisée dans le compte de résultat.

##### B. Immobilisations corporelles

###### *(i) Comptabilisation et évaluation*

Les immobilisations corporelles (excluant les terrains et bâtiments) sont évaluées à leur coût d'acquisition (incluant les coûts d'emprunts capitalisés) diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les composants majeurs d'immobilisation pour lesquels la durée d'utilité est différente à celle de l'immobilisation sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### **(ii) Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Banque.

##### **(iii) Amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire. L'amortissement est calculé de manière à répartir les coûts d'acquisition de manière égale sur la durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé en résultat.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :	Années
Bâtiments	20
Agences et aménagements	10
Matériels d'émission	5 - 10
Mobiliers	5
Matériels de transport	5
Matériels informatiques	3
Autres immobilisations corporelles	5

Les terrains ne sont pas amortis.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les montants sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

#### **C. Immobilisations incorporelles - Logiciels et applications informatiques**

##### **(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts encourus par la Banque pour l'acquisition des logiciels et applications informatiques.

##### **(ii) Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Banque.

##### **(iii) Amortissement**

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire. L'amortissement est calculé de manière à répartir les coûts d'acquisition de manière égale sur la durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé en résultat.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une période de 3 ans.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### D. Instruments financiers

###### *(i) Comptabilisation et évaluation initiale*

Les créances clients et les instruments de dettes émis sont initialement comptabilisés dès leur création. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle le Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur. Pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, l'évaluation est basée sur les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission.

###### *(ii) Classement et évaluation ultérieure*

###### **Actifs financiers**

Un actif financier peut être initialement comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si la Banque change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concernés est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, la Banque peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur et les changements nets de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### ***Actifs financiers - Evaluation du modèle économique***

La Banque évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- Les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêts contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêts, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs,
- La manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de la Banque,
- Les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés,
- La façon dont les dirigeants de la Banque sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus),
- La fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode de la Banque en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

##### ***Actifs financiers - Evaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« Solely Payment of Principal and Interest » SPPI)***

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la Banque détermine si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, elle considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Elle doit notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, la Banque tient compte des éléments suivants :

- Les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie,
- Les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable,
- Les clauses de remboursement anticipé et de prolongation,
- Les conditions limitant les recours de la Banque pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), (ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat) ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale.

#### ***Actifs financiers - Evaluation ultérieure et profits et pertes***

##### *Actifs financiers au coût amorti*

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance.

Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier.

Le coût amorti est la valeur attribuée à un actif financier ou à un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Cependant, pour les actifs financiers dépréciés à la suite de la comptabilisation initiale, les produits d'intérêts sont obtenus par l'application du taux d'intérêts effectif à leur coût amorti. Si l'actif n'est plus déprécié, le calcul des produits d'intérêts se fait de nouveau sur la base de sa valeur comptable brute.

Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et les pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat. La Banque inclut dans cette catégorie :

##### a. *Avoirs en devises*

Les avoirs en devises correspondent aux soldes :

- Des avoirs extérieurs auprès du Trésor Français qui sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation,
- D'autres avoirs extérieurs sous forme de comptes courants.

##### b. *Créances sur les banques*

Elles traduisent le montant des concours accordés par la Banque au système bancaire de la place sur la base d'un taux fixé par la Banque. Ces concours sont des avances en comptes courants.

##### c. *Créances sur le Trésor*

Elles sont composées des :

- Découverts statutaires inscrits au bilan à leur valeur nominale,
- Prêts accordés par le FMI à l'Etat. Ils sont inscrits au bilan à la contre-valeur en Francs Comoriens des DTS reçus,
- Allocations DTS attribuées par le FMI et déjà utilisées par l'Etat.

##### d. *Autres créances et dépôts*

Il s'agit des créances sur le personnel et dépôts du personnel de la Banque.

#### ***Passifs financiers - Classement, évaluation ultérieure et profits et pertes***

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat.

La Banque inclut dans cette catégorie :

##### a. *Engagements en devises*

Les engagements en devises correspondent aux comptes des institutions financières internationales ouverts auprès de la Banque.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### *b. Comptes du Trésor*

Il s'agit des comptes du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes ouverts auprès de la Banque Centrale des Comores. Aucun intérêt n'est versé sur ces comptes.

##### *c. Comptes des entreprises publiques*

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés d'Etat.

##### *d. Comptes de régularisation et divers - passif*

Les fournisseurs et les autres dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

#### **(iii) Décomptabilisation**

##### **Actifs financiers**

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque :

- Les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent, ou
- Elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou
- Elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et ne conserve pas le contrôle sur l'actif financier.

La Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

##### **Passifs financiers**

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La Banque décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée (y compris, s'il y a lieu, les actifs hors trésorerie transférés et les passifs assumés) doit être comptabilisée en résultat net.

#### **4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### ***(iv) Compensation***

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si la Banque dispose actuellement du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés sur une base nette uniquement quand les normes IFRS le permettent, ou pour les gains et pertes résultant d'un ensemble de transactions similaires.

##### ***(v) Instruments dérivés***

La Banque ne présente aucun instrument dérivé.

#### **E. Avoirs en or**

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la Banque a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan sur la base de leur poids, au cours évalué le 31 Décembre et publié par la Banque de France. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

#### **F. Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)**

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du Fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en Francs Comoriens sur la base du cours de Trésorerie DTS/FC communiqué par le FMI.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et ses souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les tirages effectués par l'Etat auprès du Fonds se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque sur l'Etat en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte du Trésor et, d'autre part, des dettes vis-à-vis du FMI en DTS.

Au moment des tirages, l'Etat rembourse la contrevaletur des échéances en DTS. La réévaluation annuelle des comptes FMI à l'actif et au passif se fait sur la base du cours communiqué par le FMI du dernier jour de l'année. Le résultat net dégagé est ensuite comptabilisé dans la réserve spéciale de réévaluation, La différence de change provenant de la cession de DTS sera comptabilisée dans le compte de résultat.

#### **G. Comptes de régularisation et divers - actif et passif**

Les fournisseurs et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

#### **4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### **H. Comptes des banques résidentes**

Ils comprennent les comptes courants des établissements de crédit et des réseaux Institutions Financières Décentralisées (IFD) ouverts auprès de la Banque.

##### **I. Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque ait accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Certaines méthodes comptables de la Banque de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

La Banque évalue la juste valeur d'un instrument en fonction de son prix coté sur un marché actif, lorsque celui est disponible. Un marché actif est défini comme un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Si elle ne dispose pas d'un prix coté sur un marché actif, la Banque s'appuie sur des techniques d'évaluation maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant le recours à des données d'entrée non observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs dont les intervenants de marché tiendraient compte pour fixer le prix d'une transaction.

Lorsqu'il existe une différence entre le cours acheteur et le cours vendeur d'un actif ou passif évalué à la juste valeur, la Banque évalue les actifs et les positions longues au cours acheteur, et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la Banque s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché selon l'intention de gestion. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Les réévaluations peuvent également avoir lieu en cas de changement dans les conditions du marché et quand le Conseil d'Administration estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ses actifs.

##### **J. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte. La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période. La variation de juste valeur est immédiatement constatée en capitaux propres.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### K. Capital social

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à hauteur des montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

##### L. Billets et pièces en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ce poste enregistre le résultat de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses en Franc Comorien de la Banque.

##### M. Dépréciation

###### (i) *Instruments financiers et actifs sur contrats*

La Banque enregistre des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

La Banque comptabilise également des corrections de valeur pour pertes sur ses créances, présentées dans les créances clients et autres débiteurs.

La Banque évalue les corrections de valeur pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sauf pour les éléments suivants qui sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir :

- Les instruments de dettes présentant un faible risque de crédit à la date de clôture,
- Les autres instruments de dettes et les comptes bancaires dont le risque de crédit (c'est-à-dire, le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Les corrections de valeur pour pertes relatives à des créances clients (créances de loyers incluses) sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Lorsque la Banque détermine si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de la Banque et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

La Banque suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La Banque considère qu'un actif financier est défaillant lorsque

- Il est peu probable que le débiteur honore la totalité de ses obligations liées au crédit envers la Banque sans que ce dernier ait recours à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant), ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des douze mois suivant la date de clôture (ou d'une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à douze mois). La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit.

##### ***Évaluation des pertes de crédit attendues***

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées selon la valeur actualisée de l'ensemble des manques à gagner en flux de trésorerie attendus (c'est-à-dire, la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Banque aux termes du contrat et le flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

##### ***Actifs financiers dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (impaired credit)***

À chaque date de clôture, la Banque détermine si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables suivantes :

- Des difficultés financières importantes du débiteur,
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance depuis plus de 90 jours,
- Une restructuration d'une avance ou d'un prêt accordé par la Banque selon des conditions que la Banque n'envisagerait pas dans d'autres circonstances,
- La probabilité de faillite ou de restructuration financière du débiteur,
- La disparition d'un marché actif pour un investissement, consécutive à des difficultés financières.

##### ***Présentation dans l'état de la situation financière d'une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues***

Les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la correction pour pertes est enregistrée en résultat dans les autres éléments du résultat global.

#### **4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### **(ii) Actifs non financiers**

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des actifs non financiers de la Banque sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur nette des frais de cession. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

#### **N. Provisions**

Le montant des provisions est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

#### **O. Enregistrement des produits et des charges**

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement des produits d'intérêts sur des opérations avec le Trésor Français et intérêts perçus sur le compte spécial et les autres placements et dépôts.

Les produits des opérations diverses avec la clientèle sont enregistrés au débit des comptes des clients. Ces produits comprennent également les récupérations de frais sur la clientèle pour les prestations courantes ainsi que des frais sur des engagements par signature. Les produits des opérations diverses sont enregistrés à la date de la réalisation de leur prestation.

Les commissions sur les opérations de change sont comptabilisées aux dates des transactions. Les honoraires et commissions sont généralement comptabilisés dans le compte de résultat selon le principe de comptabilité d'engagement, lorsque le service a été fourni.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon le principe de la séparation des exercices.

#### **4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### **P. Avantages du personnel**

###### ***(i) Avantages du personnel à courte terme***

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Banque s'attend à payer si elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

###### ***(ii) Régimes à cotisations définies***

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

###### ***(iii) Autres avantages à long terme du personnel***

L'obligation nette de la Banque au titre des avantages à long terme du personnel est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent.

##### **Q. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il inclut toutes les dépenses encourues pour acquérir les stocks, ainsi que les coûts directement attribuables au transfert des stocks à leur lieu d'exploitation et à leur mise en état actuel. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé dans le cadre d'une activité normale, déduction faite du coût estimé pour achever le produit et le vendre.

##### **R. Autres engagements hors bilan**

Les autres engagements hors bilan comportent la valeur faciale des billets en circulation.

##### **S. Bénéfices distribuables**

En vertu de l'article 39 du Statut, la Banque est tenue de transférer entre 20 et 50 % de ses bénéfices distribuables au Fonds General de Réserves selon la note 19 des états financiers

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### T. Première adoption des IFRS

###### *(i) Créances*

L'adoption des IFRS implique une comptabilisation différente des pertes de valeurs des actifs financiers. Le modèle des « pertes encourues » préconisée pour la comptabilisation des pertes de valeurs dans le plan comptable propre à la Banque, sera remplacé par approche prospective, celle de la perte de crédit attendue (ECL). Selon les normes IFRS, la Banque doit prévoir une provision pour les pertes de crédit attendues pour tous les titres de créances qui ne sont pas reconnus à la juste valeur par résultat ainsi que pour les actifs sous contrats.

A fin 2021, la Banque n'a pas comptabilisé une dépréciation supplémentaire sur ses créances.

###### *(ii) Provisions*

Selon le plan comptable de la Banque, les provisions pour charges à étaler, congés payés et évacuation sanitaire devraient être comptabilisées en tant que passifs. Toutefois, les provisions pour charges à étaler et évacuation sanitaire ne remplissent pas les conditions requises pour être comptabilisées en tant que passifs selon la norme IAS 37. Ces provisions ont ainsi été intégré aux bénéfices non distribués.

Les provisions pour congés payés représentent quant à elles un passif de la Banque car la probabilité que le paiement soit effectué est certain. Ces montants doivent donc être comptabilisés dans les comptes de régularisation. Le même traitement doit être appliqué pour la reprise de provisions sur congés payés.

###### *(iii) Réévaluation des immobilisations corporelles (Terrains et bâtiments)*

La Banque a choisi d'évaluer certains éléments des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice 2020. Au 31 Décembre 2020, une augmentation de 1,504 Millions KMF a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles. La Banque n'a procédé à aucune réévaluation de ses immobilisations à la date de clôture de 2021.

###### *(iv) Compte de liaison – Anjouan et Mohéli*

Les comptes de liaison n'ont pas été retenus pour assurer la conformité aux normes IAS/IFRS. Par conséquent, ils ont été reclassés dans le compte « Caisse Anjouan et Mohéli ».

###### *(v) Écart de conversion*

Les normes IFRS prévoient que les écarts de change soient comptabilisés en produits ou en charges de l'exercice au cours duquel ils sont survenus. Pour la Banque, ils sont comptabilisés directement en capitaux propres dans les réserves de réévaluation.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### ***(vi) Taux d'intérêt effectif (TIE)***

En application du référentiel IAS/IFRS, les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminuée de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts externes de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Aucun coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti. Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondante à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

##### ***(vii) Réserves pour investissement***

L'obligation de constituer ces réserves n'est régie ni par les statuts de la Banque ni par les normes IFRS. Ces réserves ont donc été reclassées au sein des bénéfices non distribués.

##### ***(viii) Quote-part des subventions d'équipement virée au compte de résultat***

Les subventions d'investissement - Ces actifs ne répondent pas à la définition d'une subvention gouvernementale car le gouvernement agit en sa qualité d'actionnaire et l'actif doit donc être comptabilisé comme un apport en capital. Par conséquent, selon l'IAS 32, l'apport en capital sera classifié en tant qu'instrument de capitaux propres. Les quotes-parts de subventions d'équipement comptabilisées au compte de résultat ont ainsi été annulées.

##### ***(ix) Produits et charges exceptionnels***

La notion de charge ou de produit exceptionnel n'existe plus sous les normes IFRS depuis que le Conseil International des Normes Comptables (IASB) a cessé de les comptabiliser en 2002. Les normes actuelles exigent que les produits et charges de nature ou d'importance anormale soient inclus dans les états financiers. Ces éléments peuvent figurer dans le compte de résultat ou dans la section des notes du rapport. Ainsi, conformément aux normes IFRS, les produits et charges exceptionnels ont été reclassés en « autres produits et charges » dans le compte de résultat.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### **(x) Amortissement supplémentaire pour les immobilisations corporelles prêtes à être mis en service**

Selon les normes comptables propres à la Banque, le plan d'amortissement des actifs de la Banque est activé quand la Banque commence à les utiliser. Toutefois, conformément aux normes IFRS, l'amortissement des actifs commence dès qu'ils sont prêts à être mis en service. L'amortissement se poursuit jusqu'à leur décomptabilisation, même s'ils sont inutilisés.

Dans les cas où il y a une différence entre les « dates d'acquisition » et les « dates début de l'amortissement », la Banque a déterminé que 3 mois représentent une base raisonnable pour déterminer quand les actifs sont prêts à être utilisés et l'amortissement supplémentaire a été calculé sur cette base.

##### **(xi) Stocks des billets et pièces en réserve**

Conformément à l'IAS 2, les pièces et billets mis en réserve doivent être comptabilisés en stock. Ce n'est qu'une fois mis en circulation, que ceux-ci devront être comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles. De ce fait, les pièces et billets actuellement détenus par la Banque Centrale des Comores ont été reclassés en stock et les amortissements précédemment imputés ont été annulés.

##### **(xii) Perte de valeur sur terrains et bâtiments**

Selon le référentiel comptable de la Banque, la Direction de la Comptabilité doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ou la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

A la date de transition aux IFRS, la Banque Centrale des Comores a déterminé que les valeurs recouvrables de ses terrains et bâtiments étaient inférieures à leurs valeurs comptables. Les valeurs recouvrables étaient de 150 millions KMF sur la base du rapport préparé par l'expert en évaluation. Il en résulte une perte de valeur de 361 millions KMF au 31 décembre 2020. Ce montant a été comptabilisé contre les bénéfices non distribués.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### U. Normes IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré

###### *(i) Réforme des taux d'intérêts de référence*

Les modifications de la phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence prévoient des allègements pratiques de certaines obligations requises par d'autres normes IFRS. Ces allègements portent sur les changements apportés à des contrats relatifs à des instruments financiers, à des contrats de location ou à des relations de couverture en conséquence du remplacement du taux d'intérêt de référence mentionné dans ces contrats par un autre taux alternatif de référence.

Si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier évalué au coût amorti s'est trouvée modifiée en conséquence de la réforme des taux d'intérêt de référence, la Banque aura à actualiser le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier concerné afin de refléter le changement imposé par la réforme. La réforme des taux d'intérêt de référence exige de modifier la base de calcul des flux de trésorerie contractuels si les conditions ci-après sont réunies :

- Le changement s'impose en tant que conséquence directe de la réforme,
- La nouvelle base de calcul des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à la base de calcul antérieure, à savoir celle qui prévalait juste avant le changement.

Les amendements prévoient également une exception qui requiert d'utiliser un taux d'actualisation révisé qui reflète le changement de taux d'intérêt lors de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location rendue nécessaire par une modification du contrat de location résultant de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Enfin, les amendements prévus par la phase 2 de la réforme prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture, qui permettent de poursuivre sans interruption la relation de couverture lorsqu'un changement résultant de la réforme des taux d'intérêt de référence concerne un élément couvert et/ou un instrument de couverture.

Ces modifications n'ont pas encore été prises en compte par la Banque à fin 2021. Une évaluation de l'incidence de ces modifications sur ses états financiers est en cours.

###### *(ii) Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021*

Cette modification de la norme IFRS 16 exempte la Banque d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyers liés à la pandémie de COVID-19 sont des modifications de contrats de location. Elle lui permet également de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location.

Cette norme n'est pas applicable aux activités de la Banque et n'a pas d'incidence sur ses états financiers.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### V. IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de la publication des présents états financiers, la Banque n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

		<u>Entrée en vigueur</u>
IFRS 17 (y compris les modifications d'IFRS 17 de juin 2020)	Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> Janvier 2023
Modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	A déterminer
Modifications d'IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1 <sup>er</sup> Janvier 2023
Modifications d'IFRS 3	Référence au Cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
Modifications d'IAS 16	Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
Modifications d'IAS 37	Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
Améliorations annuelles des normes IFRS : Cycle 2018-2020	Modifications d'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, d'IFRS 9, Instruments financiers, d'IFRS 16, Contrats de location, et d'IAS 41, Agriculture.	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2	Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 <sup>er</sup> Janvier 2023
Modifications d'IAS 8	Définition des estimations comptables	1 <sup>er</sup> Janvier 2023
Modifications d'IAS 12	Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique	1 <sup>er</sup> Janvier 2023

**5. AVOIRS EN OR**

La rubrique « Avoirs en or » s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Avoirs en or	457.258.689	438.428.078
	<u>457.258.689</u>	<u>438.428.078</u>

Les avoirs en or de 457.258.689 KMF au 31 Décembre 2021 contre 438.428.078 KMF en 2020 sont constitués des 18 lingots d'or détenus dans la serre de Moroni. La valeur de l'or détenu à la Banque a augmenté de 4,3% à la suite de la revalorisation en fin d'exercice 2021.

La hausse des avoirs en or de 18.830.611 KMF est consécutive à la réévaluation à la date de clôture. L'impact de la réévaluation est présenté directement dans les autres éléments du résultat global.

**6. AVOIRS EN DEVISES**

Les avoirs en devises sont constitués des euros et des dollars détenus dans ses caisses et dans ses comptes ouverts auprès du Trésor français, de la Banque de France et du Federal Bank Reserve of New York, comme le montre le tableau ci-après, aux 31 Décembres 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Caisses en Euros	5.259.469.752	4.036.356.616
Caisses en US Dollars	145.687.783	144.170.484
Banque de France	1.233.700	855.724
Federal Bank Reserve of New York	784.212	738.156
Trésor français	129.973.652.409	106.426.755.158
	<u>135.380.827.856</u>	<u>110.608.876.138</u>

**7. RELATIONS AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

**7.1. Relations avec le FMI à l'actif du bilan**

La rubrique « Relations avec le FMI » à l'actif du bilan s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Avoirs en DTS	a.	5.513.193.958	5.274.677.779
Quotes-parts FMI	b.	10.836.676.671	10.366.979.423
		<u>16.349.870.629</u>	<u>15.641.657.202</u>

**7. RELATIONS AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) (suite)**

- a. La rubrique « Avoirs en DTS » enregistre les avoirs en DTS détenus par la Banque Centrale des Comores auprès du FMI. Les mouvements des « Avoirs en DTS » se détaillent comme suit au 31 Décembre 2021 :

	<u>DTS</u>	<u>KMF</u>
Solde au 1er Janvier 2021	9.056.569	5.274.677.779
Intérêts sur avoirs en DTS	5.861	3.422.254
Charges sur allocations DTS	-6.973	-4.156.042
Rémunération de la tranche de réserve	1.574	919.017
Charges sur utilisation des fonds de crédit	-62.961	-36.777.044
Allocation de DTS	17.060.499	9.975.616.587
Ventes de DTS	-17.000.000	-9.940.241.606
Ajustements des avoirs en DTS	1.238	807.498
Réévaluation		238.925.515
Solde au 31 Décembre 2021	<u>9.055.807</u>	<u>5.513.193.958</u>

- b. La rubrique « Quotes-parts FMI » de 10.836.676.671 KMF est constituée de quotes-parts souscrites par l'Etat Comorien auprès du FMI. Les quotes-parts des Comores auprès du FMI s'élèvent à 17.800.000 DTS aux 31 Décembre 2021 et 2020. Le mouvement de l'exercice est consécutif à la réévaluation du compte selon le cours du FMI au 31 Décembre 2021.

**7.2. Relations avec le FMI au passif du bilan**

La rubrique « Relations avec le FMI » au passif du bilan s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Allocations DTS	a.	15.563.222.268	4.952.377.708
Comptes du FMI	b.	16.203.026.441	15.534.466.191
Emprunts FMI	c.	4.567.659.217	5.095.370.387
		<u>36.333.907.926</u>	<u>25.582.214.286</u>

- a. Les « Allocations en DTS » s'élevant à 25.563.682 DTS au 31 Décembre 2021 correspondent aux DTS alloués par le FMI à l'Etat Comorien. Les mouvements des allocations de DTS au cours de l'exercice 2021 s'analysent comme suit :

	<u>DTS</u>	<u>KMF</u>
Solde au 1er Janvier 2021	8.503.183	4.952.377.708
Augmentation	17.060.499	9.975.616.587
Réévaluation		635.227.973
Solde au 31 Décembre 2021	<u>25.563.682</u>	<u>15.563.222.268</u>

Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé l'allocation de DTS d'environ 650 millions USD l'équivalent de 456 millions DTS pour fournir des liquidités supplémentaires au système économique mondial. Les DTS sont distribués aux pays au prorata de leurs quotes-parts relatives au FMI. L'Etat Comorien a reçu une allocation de 17.060.499 DTS. Cette allocation de DTS est une composante essentielle de l'action plus globale que mène le FMI pour aider les pays à surmonter la pandémie.

**7. RELATIONS AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) (suite)**

b. Les « Comptes du FMI » sont constitués de (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
FMI compte n°1	222.485.499	246.782.027
FMI compte n°2	4.901.585	4.481.773
FMI compte en bons du Trésor	15.975.639.357	15.283.202.391
	<u>16.203.026.441</u>	<u>15.534.466.191</u>

c. Les emprunts FMI sont constitués de (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Facilité de Crédit Rapide octroyée en 2019	1.809.725.004	1.731.285.564
Facilité de Crédit Rapide octroyée en 2020	1.809.725.004	1.731.285.564
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance	948.209.209	1.632.799.259
	<u>4.567.659.217</u>	<u>5.095.370.387</u>

Le solde de la Facilité de Crédit Rapide octroyée par le FMI en 2019 à la suite du passage du cyclone Kenneth s'élève à 2.972.600 DTS, représentant l'équivalent de 1.809.725.004 KMF.

Une nouvelle Facilité de Crédit Rapide de 2.972.600 DTS a été accordée par le FMI à l'Etat Comorien en 2020 pour faire face au déficit budgétaire lié à la pandémie de Covid-19.

Le tableau de mouvements de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) au cours de la période sous revue s'analyse comme suit :

	<u>DTS</u>	<u>KMF</u>
Solde initial	2.803.500	1.632.799.259
Remboursement de dettes	-	-
Annulation des dettes	(1.246.000)	(727.124.899)
Réévaluation	-	42.534.849
	<u>1.557.500</u>	<u>948.209.209</u>

Pour alléger le service de la dette de l'Etat comorien envers le FMI, l'institution a annulé des échéances de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté (FRPC) d'un montant total de 1.713.250 DTS. Il est à noter que le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 6 octobre 2021, une quatrième tranche d'allègement du service de la dette au titre du Fonds fiduciaire d'allègement et de confinement des catastrophes (CCRT) pour 24 pays membres dont la dette éligible arrive à échéance au cours de la période allant jusqu'au 10 janvier 2022. L'approbation de la quatrième tranche, d'un montant total d'environ 87,9 millions de DTS (124 millions de dollars), fait suite à trois tranches antérieures approuvées le 13 avril 2020, le 2 octobre 2020 et le 1er avril 2021.

## 8. CREANCES SUR LE TRESOR

La rubrique « Créances sur le Trésor » s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Allocations DTS utilisées	8.1.	15.563.222.268	4.952.377.708
Prêts FMI	8.2.	11.784.885.879	11.999.778.683
Avances à l'Etat	8.3.	10.235.481.379	9.905.530.063
		<u>37.583.589.526</u>	<u>26.857.686.454</u>

8.1. Les allocations DTS utilisées par l'Etat Comorien s'analysent comme suit :

	<u>DTS</u>	<u>KMF</u>
Solde au 1er Janvier 2021	8.503.183	4.952.377.708
Utilisation	17.060.499	9.975.616.587
Réévaluation		635.227.973
Solde au 31 Décembre 2021	<u>25.563.682</u>	<u>15.563.222.268</u>

Face aux difficultés liées à la pandémie de Covid-19, l'Etat Comorien a utilisé les nouvelles allocations DTS octroyées en Août 2021 par le FMI s'élevant à 17.060.499 DTS, l'équivalent de 9.975.616.587 KMF. Elles étaient mises à la disposition de l'Etat en Décembre 2021 à la suite de sa demande.

8.2. Les prêts FMI s'analysent comme suit :

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	DTS	KMF	DTS	KMF
Prêts FMI FRPC	1.557.500	948.209.209	2.803.500	1.632.799.259
Prêts FMI FCR	5.945.200	3.619.450.008	5.945.200	3.462.571.128
Prêt FMI IFR	11.854.800	7.217.226.662	11.854.800	6.904.408.296
	<u>19.357.500</u>	<u>11.784.885.879</u>	<u>20.603.500</u>	<u>11.999.778.683</u>

La baisse des prêts FMI est consécutive à l'annulation des échéances du prêt FRPC en 2021 (cf note 7.c), les autres prêts ne commenceront à être remboursés qu'en 2022 et 2023.

8.3. Au 31 Décembre 2021, les « Avances à l'Etat » s'élèvent à 10.235.481.379 KMF. Conformément à l'article 22 de ses statuts, la Banque Centrale peut consentir des découverts en compte courant à l'Etat Comorien dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs. Les avances statutaires sont rémunérées au taux ESTR+3. Un nouveau tirage de 330.000.000 KMF a été effectué au cours de l'exercice sous revue. Le dernier remboursement de l'Etat Comorien remonte à 2016.

## 9. AUTRES CREANCES

La rubrique « Autres créances » s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Créances sur le personnel	9.1.	1.659.282.146	1.407.344.448
Retraite complémentaire	9.2.	52.362.410	66.967.244
Autres		6.425.177	4.419.544
		<u>1.718.069.733</u>	<u>1.478.731.236</u>

**9. AUTRES CREANCES (suite)**

**9.1.** La rubrique « Créances sur le personnel » s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Prêts à court terme	57.850.892	27.765.704
Prêts pour achats de véhicules	150.492.315	64.428.396
Prêts habitat	1.450.938.939	1.315.150.348
	<u>1.659.282.146</u>	<u>1.407.344.448</u>

Tous ces prêts sont porteurs d'intérêts et remboursables par prélèvement sur salaires.

**9.2.** La rubrique « Retraite complémentaire » de 52.362.410 KMF au 31 Décembre 2021 correspond au solde dû par le personnel sur les avances pour retraite complémentaire souscrite auprès de AXA France Vie. En guise de remboursement de ces avances, la Banque Centrale prélève tous les mois 5% des salaires des employés bénéficiaires.

**10. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS ACTIF**

La rubrique « Comptes de régularisation et divers actif » se détaille comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges constatées d'avance	10.1.	99.526.901	106.049.659
Divers	10.2.	102.109.023	41.261.734
		<u>201.635.924</u>	<u>147.311.393</u>

**10.1.** Les charges constatées d'avance de 99.526.901 KMF correspondent essentiellement au solde de la contribution de la banque au titre de la retraite complémentaire souscrite chez AXA France Vie.

**10.2.** Le montant de 102.109.023 KMF correspond essentiellement à des opérations à régulariser s'élevant à MGA 100.664.558 KMF. Ces opérations n'ont pas pu être imputées de façon certaine dans un compte à la date de clôture en l'absence de complément d'information. Elles ont été régularisées en Janvier et Février 2022.

## 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (en KMF) :

	<u>Logiciels et applications informatiques</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Total</u>
<b>Coût</b>			
Au 1er Janvier 2021	151.036.004	637.122	151.673.126
Acquisitions	0	22.467.926	22.467.926
Transferts	<u>637.122</u>	<u>-637.122</u>	<u>0</u>
Au 31 décembre 2021	<u>151.673.126</u>	<u>22.467.926</u>	<u>174.141.052</u>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>			
Au 1er Janvier 2021	-140.897.782	0	-140.897.782
Dotation de l'exercice	-4.908.369	0	-4.908.369
Perte de valeur	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Au 31 décembre 2021	<u>-145.806.151</u>	<u>0</u>	<u>-145.806.151</u>
<b>Valeurs nettes comptables au 31 Décembre 2021</b>	<u>5.866.975</u>	<u>22.467.926</u>	<u>28.334.901</u>

Le Conseil d'Administration a examiné les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et sont d'avis qu'aux 31 Décembre 2021 et 2020 les valeurs comptables n'ont subi aucune dépréciation.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 (en millions KMF) :

440.653

	Terrains et bâtimens	Agencements et aménagement	Matériels d'émission	Matériels et Mobilier	Matériels de transport	Matériels informatiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Coût</b>									
Au 1er Janvier 2021	3.096.776.735	1.360.361.705	4.646.909.074	578.880.997	130.621.843	425.447.594	197.272.548	521.055.038	10.957.325.534
Acquisitions	0	76.003.893	0	45.236.987	0	4.079.715	15.067.958	155.767.945	296.156.498
Transferts	0	457.924.834	0	24.521.639	0	5.825.000	1.950.000	-490.221.473	0
Cessions/Mise au rebut	0	0	0	-2.516.265	0	0	0	0	-2.516.265
Autres ajustements	0	0	440.653.366	0	0	0	0	0	440.653.366
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	<u>3.096.776.735</u>	<u>1.894.290.432</u>	<u>5.087.562.440</u>	<u>646.123.358</u>	<u>130.621.843</u>	<u>435.352.309</u>	<u>214.290.506</u>	<u>186.601.510</u>	<u>11.691.619.133</u>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>									
Au 1er janvier 2021	-549.143.826	-920.581.162	-4.299.126.218	-471.364.085	-95.298.895	-386.684.865	-176.219.168	0	-6.898.418.219
Dotation de l'exercice	-102.890.637	-75.626.766	-281.093.943	-44.732.424	-15.173.250	-23.201.550	-9.665.217	0	-552.383.787
Cessions/Mise au rebut	0	0	0	2.516.268	0	0	0	0	2.516.268
Perte de valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres ajustements	-7.417.243	-8.843.799	-24.118.981	-7.746.749	-2.859.406	-3.049.590	-4.527.035	0	-58.562.803
Au 31 décembre 2021	<u>-659.451.706</u>	<u>-1.005.051.727</u>	<u>-4.604.339.142</u>	<u>-521.326.990</u>	<u>-113.331.551</u>	<u>-412.936.004</u>	<u>-190.411.420</u>	<u>0</u>	<u>-7.506.848.541</u>
<b>Valeurs nettes comptables au 31 Décembre 2021</b>	<u>2.437.325.029</u>	<u>889.238.705</u>	<u>483.223.298</u>	<u>124.796.368</u>	<u>17.290.292</u>	<u>22.416.305</u>	<u>23.879.086</u>	<u>186.601.510</u>	<u>4.184.770.592</u>

Le montant de 440.653.366 KMF correspond au coût des signes monétaires mises en circulation au cours de l'exercice.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles n'ont subi aucune dépréciation au cours de l'exercice 2021.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

### **Evaluation des justes valeurs**

#### Hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur des terrains et bâtiments est déterminée par des experts immobiliers externes et indépendants, possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession et bénéficiant d'une expérience récente dans la zone où est évalué le bien immobilier ainsi que dans cette catégorie de biens. Les experts indépendants fournissent à la Banque la juste valeur de son portefeuille tous les 5 ans.

L'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des terrains et bâtiments été catégorisée de niveau 3 au vu des données utilisées au titre des techniques d'évaluation

#### Techniques d'évaluation et données non observables clés

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation de la juste valeur des terrains et bâtiments et les données non observables clés utilisées lors de la réévaluation des actifs au titre de l'exercice 2020.

<b>Techniques d'évaluation</b>	<b>Données non observables clés</b>	<b>Corrélations entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur</b>
L'approche par le marché. La Banque s'est basée sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché sur des terrains et bâtiments.	Coefficient de vétuste (2020 : entre 0.75 et 1, moyenne pondérée de 0.90)	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si le Coefficient de vétuste était plus élevée (moins élevée).

## 13. BILLETS ET PIÈCES EN CIRCULATION.

Cette rubrique correspond au total des billets et pièces émis de la serre, net des encaisses en Francs Comoriens au Siège de la Banque Centrale à Moroni et dans ses agences d'Anjouan et de Mohéli à la date de clôture.

Les billets et monnaie en circulation s'analysent comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<b>2021</b>	2020
Billets et pièces en circulation	66.285.381.483	60.422.761.483
Encaisses en monnaie nationale	(12.647.005.605)	(14.663.889.245)
	53.638.375.878	45.758.872.238

#### 14. ENGAGEMENTS EN DEVISES

La rubrique « engagements en devises » enregistre les engagements auprès des institutions financières internationales et se présente comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
AFD	37.832.899	46.122.210
AID	63.522.619	63.522.619
BIRD	31.903.648	31.903.648
Expertise France Comores	79.397.907	9.827.355
OPEC	1.411.117	1.411.117
ZEP	65.751	65.751
	<u>214.133.941</u>	<u>152.852.700</u>

#### 15. COMPTES DES BANQUES RESIDENTES

Cette rubrique retrace les soldes des comptes courants des banques résidentes et des institutions financières décentralisées se détaille comme suit (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
BIC	6.115.692.579	7.286.841.176
BFC	2.132.413.939	1.056.187.835
EXIM	18.084.619.623	14.892.253.212
MECK (tout réseau confondu)	22.504.402.539	17.441.437.934
SANDUK (tout réseau confondu)	4.562.670.175	3.977.250.896
BDC	3.535.434.284	1.538.837.137
SNPSF	6.792.874.316	6.199.309.422
Autres	26.967.064	8.999.781
	<u>63.755.074.519</u>	<u>52.401.117.393</u>

Toutes ces banques résidentes et institutions financières décentralisée sont tenues de constituer des réserves obligatoires. Le Conseil d'administration réuni le 13 Avril 2021 a décidé de maintenir à 10% le taux des réserves obligatoires.

#### 16. COMPTES DU TRESOR ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Cette rubrique correspond aux soldes des comptes du Trésor et des entreprises d'Etat ouverts auprès de la Banque Centrale. Ces comptes ne sont pas rémunérés.

Les soldes des comptes du Trésor et des entreprises publiques s'analysent comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes du Trésor	20.660.111.605	16.392.554.970
Comptes des entreprises publiques	1.000.398.989	981.885.100
	<u>21.660.510.594</u>	<u>17.374.440.070</u>

**17. AUTRES DEPOTS**

La rubrique « Autres dépôts » de 85.289.008 KMF correspond aux soldes des comptes du personnel ouverts auprès de la Banque Centrale des Comores.

**18. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS PASSIF**

La rubrique « Comptes de régularisation et divers passif » s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Chèques à régler aux clients	43.311.353	65.806.128
Transferts reçus pour la clientèle	312.920.715	133.262.004
Fournisseurs	487.790.864	892.877.081
Divers	435.457.820	248.041.385
	<u>1.279.480.752</u>	<u>1.339.986.598</u>

La baisse des dettes fournisseurs est liée essentiellement aux règlements des coûts des travaux relatifs à la modernisation de la caisse de Moroni.

La hausse de la rubrique « Divers » est consécutive à la hausse des valeurs à compenser à fin Décembre 2021.

**19. CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique s'analyse comme suit (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Capital social	19.1.	4.000.000.000	4.000.000.000
Ecart de réévaluation	19.2.	1.883.568.793	1.883.568.793
Fonds de dotation	19.3.	341.476.960	341.476.960
Réserves	19.4.	13.017.321.616	10.945.300.832
Subventions d'investissement		355.527.321	355.527.321
		<u>19.597.894.690</u>	<u>17.525.873.906</u>

**19.1.** Le Conseil d'Administration réuni le 8 Juillet 2020 a décidé d'augmenter le capital social de la Banque Centrale de 1.000.000.000 KMF par incorporation de Fonds Général de Réserves, portant ainsi le capital social de la Banque Centrale des Comores à 4.000.000.000 KMF depuis le 31 Décembre 2020.

**19.2.** L'écart de réévaluation de 1.883.568.793 KMF correspond à l'écart issu de la réévaluation des terrains et bâtiments en 2020.

**19.3.** Le fonds de dotation de 341.476.960 KMF correspond à l'évaluation des terrains reçus de l'Etat Comorien sous forme de don.

**19. CAPITAUX PROPRES**

**19.4.** Les réserves de la Banque de 13.017.321.616 KMF s'analysent comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Réserves de garantie de change	1.457.422.022	1.457.422.022
Réserves de réévaluation	5.510.042.704	5.160.869.542
Réserves statutaires	6.049.856.890	4.327.009.268
	<u>13.017.321.616</u>	<u>10.945.300.832</u>

Dans le cadre de l'Accord de coopération monétaire avec la France et conformément à l'article 41 des statuts de la Banque Centrale des Comores, des réserves pour garantir la valeur des avoirs en devises de la Banque ont été constituées. Ces réserves ne sont pas distribuables mais peuvent être incorporées au capital.

Les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées directement en capitaux propres dans les réserves conformément aux dispositions statutaires de la Banque et à la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2021.

Le Fonds Général de Réserves (ou réserves statutaires) est fixé par les statuts de la banque. 50% du bénéfice de la banque est affecté au profit du Fonds général de réserve tant que le montant des réserves n'atteint pas le capital. Lorsque le montant du Fonds général de réserves atteint le montant du capital, une dotation de 20% seulement des bénéfices lui est affectée.

Le tableau suivant retrace les mouvements du Fonds Général de Réserves en 2021 (en KMF) :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 Décembre 2020	4.327.009.268
Ajustement de l'impact des retraitements IFRS sur les exercices précédents	(40.292.809)
Dividendes	(416.264.151)
Résultat de l'exercice	2.179.404.582
Solde au 31 Décembre 2021	<u>6.049.856.890</u>

Le Conseil d'administration réuni le 29 Juin 2021 a décidé, dans sa deuxième résolution, d'octroyer à l'Etat Comorien des dividendes s'élevant à 416.264.151 KMF.

**20. STOCKS**

Les stocks de 651.083.819 KMF au 31 Décembre 2021 sont constitués essentiellement de stocks de matériel d'émission non encore utilisés et valorisés au coût moyen pondéré.

**21. PRODUITS NETS D'INTERETS**

La rubrique « Produits nets d'intérêts » s'analyse comme suit (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits d'intérêts sur le compte d'opérations et le compte spécial	21.1	3.045.075.994	2.145.205.513
Produits d'intérêts sur concours au Trésor	21.2	240.481.253	243.805.896
Produits d'intérêts sur prêts au personnel		30.985.166	27.220.718
Produits d'intérêts sur les autres placements et dépôts		5.148.769	23.356.811
		<u>3.321.691.182</u>	<u>2.439.588.938</u>
Charges d'intérêts sur les comptes FMI	21.3	(4.156.042)	(16.376.293)
Autres charges d'intérêts		(142.827)	(125.271)
		<u>(4.298.869)</u>	<u>(16.501.564)</u>
Produits nets d'intérêts		<u>3.317.392.313</u>	<u>2.423.087.374</u>

**21.1.** La hausse des produits d'intérêts sur le compte d'opérations de 42% est consécutive à la hausse des dépôts sur le compte d'opérations. Ces dépôts sont rémunérés au taux minimum garanti de 2,5%.

**21.2.** Malgré le nouveau tirage de 300 millions KMF de l'Etat en Décembre 2021, les intérêts perçus sur concours au Trésor ont légèrement baissé à cause de la baisse des taux ESTR en 2021 par rapport à 2020. Il est à noter le taux de rémunération des avances statutaires est fixé à ESTR+3 conformément à la décision prise lors du Conseil d'Administration du 8 Juillet 2020.

**21.3.** Les charges d'intérêts sur les comptes FMI ont baissé consécutive à la baisse des taux appliqués par l'Institution.

**22. RESULTAT SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

La rubrique « Résultat sur opérations avec la clientèle » s'analyse comme suit (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges sur opérations avec la clientèle	(178.347)	(133.822)
Produits de commissions	495.346.410	229.510.769
Autres produits	2.917.000	2.651.000
	<u>498.085.063</u>	<u>232.027.947</u>

La forte variation du résultat des opérations avec la clientèle est liée essentiellement à la hausse des commissions sur transferts (446 millions KMF en 2021 contre 205 millions KMF en 2020). Il est à noter que les commissions sur ventes de devises ont enregistré une hausse, allant de 21 millions KMF à 40 millions FMF, à la suite de la reprise des voyages internationaux.

**23. FRAIS GENERAUX**

La rubrique « Frais généraux » s'analysent comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges de personnel	23.1.	796.525.466	714.233.030
Charges de matériel d'émission	23.2.	354.597.989	397.331.164
Autres charges	23.3.	388.592.130	267.184.349
		<u>1.539.715.585</u>	<u>1.378.748.543</u>

**23.1.** Les charges de personnel s'analysent comme suit (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires du personnel permanent		567.196.971	550.254.089
Salaires des temporaires et contractuels		27.078.460	21.524.165
Provisions de congés non pris		8.448.805	10.553.196
Autres charges.de personnel		193.801.230	131.901.580
		<u>796.525.466</u>	<u>714.233.030</u>

La hausse de 3% des salaires du personnel permanent de la Banque Centrale des Comores est liée l'avancement de ses agents.

La rubrique « Autres charges de personnel » de 193.801.230 KMF au 31 Décembre 2021 est constituée essentiellement des charges sociales (cotisations retraites et frais médicaux) s'élevant à 126.821.513 KMF. La reprise des missions, voyages et déplacements après l'accalmie de la pandémie du Covid-19 est à l'origine de l'augmentation de 47% de cette rubrique.

**23.2.** Les « Charges de matériel d'émission » s'analysent comme suit aux 31 Décembre 2021 et 2020 (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Amortissement des signes monétaires		281.093.942	297.803.895
Frais liés aux convoyages de valeurs		71.677.047	93.243.869
Autres charges.de matériel d'émission		1.827.000	6.283.400
		<u>354.597.989</u>	<u>397.331.164</u>

**23.3.** La rubrique « Autres charges » de 388.592.130 KMF au 31 Décembre 2020 s'analyse comme suit (en KMF) :

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
Carburant et lubrifiant		12.879.500	13.014.900
Dons et subventions		9.991.486	7.170.000
Entretien et réparation		47.734.459	35.119.178
Fournitures de bureau et de logement		27.141.001	20.577.415
Frais informatiques		40.630.489	14.654.204
Honoraires		91.225.080	41.532.815
Primes d'assurances		16.930.364	18.707.048
Poste et télécommunication		18.916.011	20.564.191
Publicité et relations publiques		14.864.358	14.349.544
Autres frais de gestion		108.279.382	81.495.054
		<u>388.592.130</u>	<u>267.184.349</u>

## 24. RESULTAT FINANCIER NET

La rubrique « Résultat financier net » s'analyse comme suit (en KMF) aux 31 Décembre 2021 et 2020 :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Autres charges	(3.547.761)	(6.393.629)
Pertes de change	-	(56.568.725)
Gains de change	158.632.727	-
	<u>155.084.966</u>	<u>(62.962.354)</u>

L'amélioration du résultat financier est consécutive à la vente de DTS à Chypre ayant généré un gain de change de 158.632.727 KMF.

## 25. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Cette rubrique s'analyse comme suit (en KMF) :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Dotation aux amortissements des immobilisations	276.198.214	282.382.457
Pertes de valeur sur immobilisations	-	361.832.202
Dotation aux provisions des créances douteuses	-	9.514.177
	<u>276.198.214</u>	<u>653.728.836</u>

## 26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 26.1. Facteurs des risques financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

En tant qu'autorité monétaire des Comores, les activités de la Banque sont axées sur la politique monétaire. Les principaux risques financiers auxquels la Banque est exposée sont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché (risque de fluctuation de cours de change et risque de fluctuations de taux d'intérêt). Une part importante de ces risques provient de la gestion des réserves de change de la Banque.

Le risque de change ou la perte en capital résultant des fluctuations des taux de change est géré principalement par la diversification des portefeuilles de devises dans lesquels la Banque investit. La bonne gestion des réserves de change de la Banque, ira de pair avec la minimisation du risque de liquidité et la maximisation de la sécurité et de la préservation du capital.

#### **(i) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

## 26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

### ***(ii) Risque de liquidité***

Selon les IFRS, le risque de liquidité se traduit comme le risque que la Banque ait des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers au moment où ils se présentent. Le risque de liquidité est également le risque découlant de la possibilité que la Banque ne réalise pas la juste valeur d'un actif financier qu'elle pourrait être amenée à céder pour s'acquitter d'une obligation financière.

Comme la Banque est le seul émetteur de la monnaie nationale, le risque de liquidité est orienté vers ses positions en devises. Sur cette base, la liquidité de chaque instrument financier éligible à l'investissement est dûment prise en compte par la Banque avant qu'un investissement ne soit effectué.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidité et une capacité à lever des fonds. La Banque tend à maintenir une certaine flexibilité à lever des fonds du FMI ou en utilisant ses avoirs en DTS auprès de la FMI. La Banque a aussi signé la convention de coopération monétaire qui accorde une convertibilité illimitée de la monnaie qu'elle émet.

### ***(iii) Risque de marché***

Le risque de marché est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Le risque de marché comprend deux types de risques : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

L'exposition de la Banque au risque de marché se présente sous la forme de fluctuations générales et spécifiques du marché qui affectent les investissements dans des instruments de taux d'intérêt et de change. Les mesures prises par la Banque pour gérer ce risque sont présentées comme suit :

#### *Risque de fluctuation de cours de change*

La Banque dispose d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises étrangères, qui représentent principalement les devises des principaux partenaires commerciaux des Comores. La Banque ne se couvre pas contre le risque de fluctuation des taux de change. Toutefois, elle a constitué une réserve, la « réserve spéciale de réévaluation », lui permettant de faire face aux fluctuations dues à l'appréciation ou la dépréciation des devises étrangères et des droits de tirage spéciaux.

Les opérations de la Banque sont réalisées en Franc Comorien et Euro. Puisque la parité entre le Franc Comorien et l'Euro est fixé à 491,96775 KMF pour un Euro, la Banque n'est pas exposée au risque de fluctuation de cours de change. Mais la Banque est exposée au risque de fluctuation de cours de change de ses actifs et passifs qui sont en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et Dollars Américain (USD).

## **26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

### Risque de fluctuation de taux d'intérêt au valeur juste

Les principaux postes financiers qui peuvent avoir un impact sur le résultat de la Banque sont décrits ci-après :

- Les dépôts auprès du Trésor Français. Le taux de placement des dépôts de la Banque Centrale des Comores auprès du Trésor Français dépend du taux de la facilité de prêt marginale de la Banque Centrale Européenne, avec un taux minimum garanti de 2,5% l'an,
- Avances statutaires à l'Etat. L'avance statutaire est rémunérée au taux ESTR+3,
- Autres actifs et passifs financiers. La variation sur les taux d'intérêt des autres actifs et passifs financiers n'ont pas un effet matériel sur le résultat de la Banque.

### **26.2. Gestion du capital**

Le Fonds général de réserves est fixé par les statuts de la Banque. 50% du bénéfice de la Banque est affecté au profit du Fonds général de réserves tant que le montant des réserves n'atteint pas le capital. Lorsque le montant du Fonds général de réserves atteint le montant du capital, une dotation de 20% seulement des bénéfices lui est affectée

## **27. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

La Banque désigne comme parties liées :

- Le Ministère des Finances,
- Les membres du Conseil d'Administration,
- Les membres du Comité d'Audit, et
- Les membres de la haute direction de la Banque, comprenant le Gouverneur, le Vice-Gouverneur et les Directeurs (Direction du Budget et de l'Administration Générale, Direction des Caisses et Opérations Bancaires, Direction Financière, Direction de Supervision Bancaire et de la Réglementation, Direction du Contrôle et de l'Audit, Direction des Système d'Information, Direction des Ressources Humaines et de la Formation). Ces derniers sont considérés comme faisant partie du personnel de direction clé car ils ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque.

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la Banque bénéficient des prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

## **28. COVID-19**

Les activités de la Banque ont été fortement impactées par la propagation de la Covid-19 en Janvier 2021 et Février 2021 pendant lesquels la Banque a dû fonctionner en service minimum. Depuis, les activités de la Banque ont repris.

En tant que banque d'émission des Comores, certaines mesures ont été prises par la Banque afin d'atténuer les impacts post COVID-19 sur l'économie. Bien que l'Organisation Mondiale de la Santé ait annoncé la fin « plausible » de la pandémie de COVID-19 en Europe, elle est toujours présente au niveau mondial. Il subsistera une certaine incertitude quant à l'évaluation précise de l'impact total de la crise COVID-19 ou toute prédiction concernant le cours futur des événements qui résulteraient de la crise COVID-19.

Le Conseil d'Administration a évalué la capacité de la Banque à poursuivre son activité en tenant compte de toutes les informations disponibles sur l'avenir, y compris l'analyse des impacts possibles de la crise COVID-19, pour les douze mois suivant la date d'approbation des présents états financiers et confirment qu'ils n'ont pas identifié d'événements ou de conditions qui indiqueraient que la Banque serait dans l'incapacité à poursuivre son activité.

## **29. TAXATION**

La Banque Centrale des Comores est exonérée de tout impôt sur les revenus, les bénéfices ou les plus-values en vertu de l'article 60 de ses statuts.

## **30. EVENEMENTS POSTERIEURS**

Dans le cadre de la gouvernance de la Banque Centrale des Comores, le mandat du Dr Younoussa Imani au poste de Gouverneur de la Banque, pour un autre mandat de cinq ans, a été renouvelé en Février 2022.

\*  
\* \*